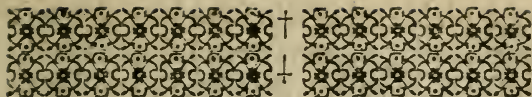
LETTRE DE MONSIEVR LE PRINCE,

Enuoyée à la ROYNE.

TOVCHANT LE REFVS à luy faict en la ville de Poictiers.

M. DC. XIIII.



LETTRE DE MONSIEVR LE PRINCE

ENVOYEE A LA ROYNE

Touchant le refus à luy faict en la ville de Poictiers.

MADAME,

Il faut qu'auec vn deplaisir sanglant d'vne irreparable offence que i'ay receuë, ie face à vostre MAIESTE', le discours veritable de ce qui s'est passé à Poictiers. Vous sçauez donc MADAME, que ayant renuoyé le sieur de Latrie auec vostre permission à Poictiers, i'escriuis vne lettre à la maison de Ville pour leur monstrer mes sinceres affections à vostre seruice, & comme par la fin de ces troubles, toutes choses appaisees, i'estois rentré en l'honneur de vos bonnes graces, i'y adioustay quel-

que plainte de l'Euesque lequel auoit parlé indignement de moy, que sans le respect de vostre Majesté, i'en eusses eu du ressentiment, & aussi la promesse que i'auois faicte au President Ieannin d'oublier tout par le traicté, cõme aussi ie desirois le mesme de vostre Majesté, & n'eusses failly de l'embrasser, le voyant, comme ie feray de tout mon cœur tous ceux qui vous ont seruy fidellement. Mais MADAME, Voicy deux tours irremissibles, dont ie vous demande iustice, que ie vous supplie tres-humblement me faire exemplaire. Il y a donc trois iours, MADAME, que de Latrie s'en allant auec le Sieur de la Blanchardiere tous deux seuls, ils furent attaquez par gens suscitez par l'Euesque & par Sainct George, & le premier mot fut, *Tu as apporté lettre de ton Prince contre nostre reuerend Euesque, faut que tu meures:* Surquoy ayant mis l'espee à la main, quatre-vingt hommes atiltrez leur tirerent des coups de carabine, & blesserent en cinq ou six endroits ledit sieur de Latrie, tuerent son laquais & vn habitant, puis se retirerent en triomphe à l'Euesque où S. George &

l'Euesque les retirerent, & depuis pour euiter iustice, ledit S. George les a menez à main armee, & ledit Euesque mis des corps de guarde dedans le clocher, & le Sieur de Latrie mené chez le Maire de la ville, où tous les iours il le menaçoit de le venir tuer en ayant fait ses entreprises: dequoy ledit de Latrie blessé, m'enuoya ledit sieur de la Blanchardiere pour me faire sa plainte, lequel me trouua retournant à Amboise du voyage que vostre Majesté sçait, & duquel, mais que luy face sçauoir toutes les particularitez elle receura tout contentement de l'homme que i'ay veu: Aduerty donc de ce faict, vostre Majesté peut iuger si le ressentiment d'vne si grande offence ne me donna subiet de retirer mon amy estant en peine pour moy & soubs vostre protection du danger où il estoit, & pour oster tout soupçon tant à vostre Majesté que à la ville de Poictiers: ie renuoyay toute la Noblesse qui me suiuoit, & auec quinze cheuaux seulement, me resolus de le venir retirer de Poictiers, & l'amener auec moy, ce que ie fis sur le champ: M'estant donc acheminé en cest equippage, i'appro-

chay à deux lieuës de la ville, ou ie trouuay ledit de Latrie que l'on auoit faict sortir par subtilité. Ie me resolus donc d'acheuer mon voyage pour auoir les informatious, & passant la riuiere, arriuant a cinq cents pas de la porte, ie trouuay (voſtre Maieſté me pardonnera ſi ie le dis) vn ieune homme qui ſe dit enuoyé de voſtre Maieſté à Poictiers nõmé Beaulieu de Perſac, qui m'a dit auoir charge de voſtre Majeſté d'ordonner à ceux de Poictiers de faire ſans exceptiõ tout ce que diroit l'Eueſque, & que ledit Eueſque ne trouueroit pas bõ que i'entraſſe dãs Poictiers, qu'on fiſt ce qu'il voudroit. Ie ne laiſſay d'aller iuſques à la porte qui m'a eſté refuſee auec beaucoup d'inſolence, par vn coquin nommé Berlan, qui a dit le faire par le commandement de Meſſieurs. MADAME, ce ſont les deſpechez de quelqu'vn qui font faire ces tours, & donnẽt vne telle croyance à gents ſi capables, contre voſtre intention. Ie vous demande Iuſtice de cét Eueſque & des habitans, & qu'il plaiſe à voſtre Majeſté trouuer bon que ie la prenne de S. George. MADAME, l'Eueſque a fait

comme le renard, a commandé de me tirer ſur les murailles, a failly tout à cetheure de tuer deux des miens que i'auois enuoyez pour leur dire mon equippage. Fraiſeliere a eſté aux portes, le piſtollet bandé & amorſé. Malaquet eſtoit le capitaine de la porte qui m'a eſté refuſee. Voſtre Majeſté iugera combien de potences peuuent expier ce crime en plain pays. Apres lecture faite d'vne des lettres de voſtre Majeſté en ma faueur, car pour l'autre le froid ſtil d'icelle m'empeſcha de la donner. Madame, le feu Roy pour vn ſimple refus faict à Mont-lehery à ma compagnie de gendarmes en fiſt exemple tel qu'ils s'en ſouuiẽdront à iamais. Faictes moy l'honneur de me ſatisfaire auec l'honneur deu à ma qualité, & punir ces rebelles & ce ſeditieux Eueſque: Ce Gentil-homme en rendra compte & me rapportera ſes volontez. Cependant ie tireray pour ma ſatisfaction le plus de raiſon que ie pourray contre S. George. & y aſſiſteray de Latrie de tout mon pouuoir. Ie vous ſupplie treſ-hunblement Madame, conſiderer ceſt affaire le lendemain de la ceſſation des

mouuements & ma qualité en laquelle la voſtre eſtant tellement offencee, ie mourray de mille morts premier que de ſouffrir vn ſi grand affront, & vous teſmoigneray par mes effects ne reſpirer que voſtre ſeruice & contentement. Ie ſuis. MADAME,

Voſtre treſ-humble ſeruiteur & nepueu. HENRY DE BOVRBON.

De Chaſtellerau ce 25. Iuin 1614.